Distr.
GENERALE

TD/B/39(1)/1/Add.2 23 septembre 1992

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT Trente-neuvième session Première partie Genève, 28 septembre 1992 Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

Additif

Annotations à l'ordre du jour provisoire

Point 10 a) - Promotion des exportations : rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-cinquième session

A la deuxième partie de sa trente-huitième session, le Conseil a noté que le maintien de ce point à l'ordre du jour provisoire de la première partie de sa trente-neuvième session dépendrait de la date à laquelle le Groupe consultatif commun tiendrait sa vingt-cinquième session. Celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Point 11 - Autres questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou qui s'y rattachent

- Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt et unième session

Pour que le Conseil puisse examiner les résultats de la vingt et unième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, il est proposé d'ajouter au point 11 un alinéa intitulé :

"Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt et unième session".

Documentation

- TD/B/39(1)/L.1 Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt et unième session
- <u>Point 12</u> <u>Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes</u>
- <u>Point 12 e)</u> <u>Désignation et classement d'organisations non gouvernementales</u> aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

Le Conseil sera saisi de six demandes de désignation (voir les annotations relatives à ce point dans le document TD/B/39(1)/1). Le secrétariat a également établi une note concernant les organisations non gouvernementales qui participent déjà aux travaux de la CNUCED. Il est proposé de revoir le classement de celles qui appartiennent à la catégorie spéciale, en fonction des nouvelles commissions permanentes et des nouveaux groupes de travail spéciaux.

Le Conseil pourrait décider d'appliquer provisoirement le nouveau classement proposé, en attendant de connaître les résultats des consultations que le Secrétaire général de la CNUCED tiendra avec les organisations intéressées pour s'assurer de leurs souhaits quant à leur participation aux travaux de la CNUCED.

Documentation

- TD/B/39(1)/CRP.5 Reclassement proposé des organisations non gouvernementales de la catégorie spéciale participant aux travaux de la CNUCED
- Point 13 Décision 398 (XXXVIII) du Conseil : création d'un groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition au désarmement

Par sa décision 398 (XXXVIII) du 7 mai 1992 (annexe, section D), le Conseil a décidé "d'examiner aussitôt que possible la création éventuelle d'un groupe de travail spécial chargé d'étudier différents aspects de la question des ajustements structurels devant permettre d'assurer la transition en matière de désarmement, ainsi que des incidences sur la croissance économique et le développement des réductions des dépenses militaires, en tenant compte de la situation spécifique et particulière des différents pays, conformément aux paragraphes 24, 98 et 99 de l'Engagement de Carthagène".

A sa première réunion directive de présession, le Conseil a décidé d'ajouter cette question à l'ordre du jour provisoire de la première partie de sa trente-neuvième session. Il est proposé d'en faire le point 13. Par conséquent, les actuels points 13 (Questions diverses) et 14 (Adoption du rapport du Conseil) seront renumérotés 14 et 15, respectivement.

A sa réunion directive, le Conseil a également chargé le Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre ses consultations informelles sur la question.

<u>Point 14</u> - <u>Questions diverses</u>

- <u>Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux</u>

En juillet 1992, le Secrétaire général de la CNUCED a écrit aux Etats membres de l'organisation pour leur demander s'ils souhaitaient devenir membres des quatre commissions permanentes et des cinq groupes de travail spéciaux créés par la Conférence à sa huitième session.

Les réponses reçues aux 15 et 25 septembre 1992 sont présentées dans les documents TD/B/39(1)/CRP.4 et Add.1.

Le Conseil devra confirmer la composition des différents organes à l'heure atuelle. La participation des Etats dont les réponses parviendront à la CNUCED après la clôture de la présente session du Conseil sera confirmée par ce dernier lors d'une réunion directive. Tous les Etats membres de la CNUCED auront ainsi la possibilité de participer aux sessions des nouveaux organes qui doivent se réunir entre la première et la deuxième partie de la trente-neuvième session du Conseil.

Documentation

TD/B/39(1)/CRP.4 Composition des commissions permanentes et et Add.1 des groupes de travail spéciaux

<u>Point 15</u> - <u>Adoption du rapport du Conseil</u>

Documentation publiée pendant la session.